

Nos priorités

- ⇒ **Apporter des aides ciblées à la Recherche**, en s'appuyant sur un Conseil Scientifique pour des choix pertinents
- ⇒ **Améliorer les soins** apportés aux malades par des techniques et des outils innovants
- ⇒ **Aider les malades** à mieux supporter les traitements et/ou à surmonter des difficultés financières

Notre équipe

- Président : **Jean-Pierre GILLET**
- Vice-Présidents : **Alain BORTOLIN & Xavier D'ESQUERRE**
- Secrétaire / Délégué Régional : **Bruno PERUZZO**
- Délégué Régional Adjoint : **Jean-Marc GRENIER**
- Trésorier : **Claude VEYRON**
- Trésorier Adjoint : **Jean-Yves BERTHONNIER**
- Communication & Marketing : **Fabienne ARISDAKESSIAN**



Pour nouer un lien plus étroit avec vous,
Mieux vous informer sur nos actions,
Suivez-nous sur notre site Internet :
<https://www.gefluc-grenoble.fr/>

Chère Donatrice, cher Donateur,

Une fois de plus, nous voulons vous remercier pour votre générosité : grâce à vous, des chercheurs et des malades ont pu bénéficier d'apports financiers significatifs.

En 2017, le Gefluc Grenoble a redistribué 131 928 €

Pour l'aide aux malades :

- **15 000 €** au Dr Stéphane Bouvier (GHM), pour démontrer l'intérêt de l'autohypnose pour des patients pris en charge par chimiothérapie dans le Cadre d'un cancer du côlon.
- **29 000 €** pour le projet du Dr Dalil Hannani (CNRS), concernant la modulation du microbiote intestinal pour améliorer la réponse aux vaccins thérapeutiques anti-cancéreux.
- **2 928 €** pour les aides individuelles.

Pour l'aide à la recherche :

- **20 000 €** pour le projet du Dr Hervé Sartelet (CHUGA), concernant l'évaluation de la corrélation entre le niveau d'expression de l'isoforme A40 de la protéine 53 et l'apparition d'un neuroblastome (NB) qui est une tumeur fréquente et agressive de l'enfant.
- **20 000 €** pour le projet du Dr Florence Puch (CHUGA) qui vise, pour les glioblastomes (tumeur cérébrale fréquente, agressive, résistante aux médicaments et récidivante), à obtenir un modèle animal au plus proche du glioblastome humain, car greffé avec des Cellule Souches Tumorales de patients du CHUGA et à tester ainsi avec efficacité de nouveaux médicaments.
- **30 000 €** pour le projet du Dr Fihol-Cochet (INSERM), concernant de nouvelles cibles thérapeutiques pour le cancer du rein (nouvelles combinaisons de molécules ciblant des protéines-kinases)
- **15 000 € pour le projet ELAN**, cofinancé par plusieurs Gefluc, concernant une étude de la faisabilité d'une évaluation gériatrique simplifiée réalisée par les oncologues avant traitement par radiothérapie ou chimiothérapie chez des patients âgés de 70 ans ou plus atteints d'un carcinome ORL

2017 - Etape Fondamentale du développement du Gefluc

Grâce au soutien d'un mécène attentionné, co-créateur des GEFLUC de France, nous avons lancé un plan de diversification des services apportés aux malades et de nos sources de financement pour garantir au mieux l'efficacité et la pérennité de notre structure. Dans ce cadre, depuis novembre 2016, une personne salariée est en charge de ce plan. C'est ainsi que nous avons modernisé nos outils informatiques, refondu notre site internet, organisé notre 1er concert, élargi notre cercle de partenaires... Cette étape de développement, qui se traduit par une augmentation de nos frais, n'a pas amputé nos capacités de financement de la recherche et a vocation à les augmenter dans les années à venir.

Enfin, nous réfléchissons à développer la Prévention en entreprise et l'aide au retour à l'emploi.

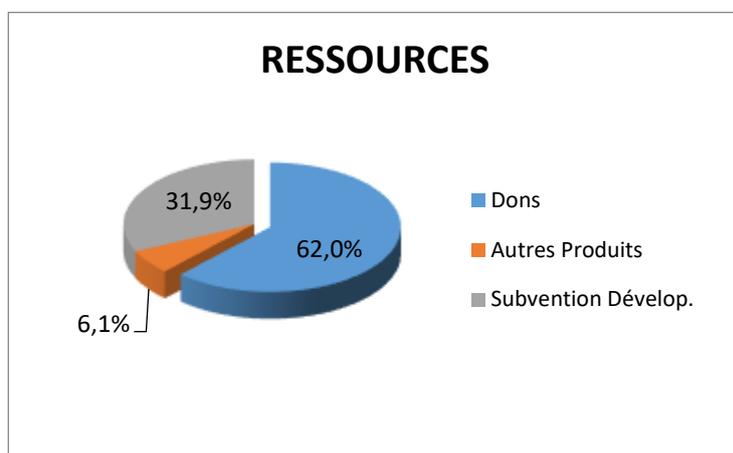
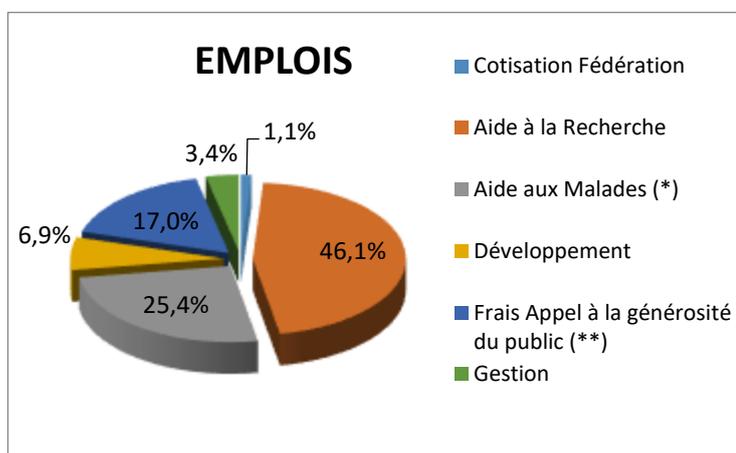
Bien sincèrement,

Jean-Pierre GILLET,
Président

Compte EMPLOI - RESSOURCES de l'Association

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017

EMPLOI DES FONDS	2 017	2 016	RESSOURCES	2 017	2 016
Missions Sociales :	131 928,00 €	128 400,00 €	Produit de la Générosité du Public :	92 548,38 €	66 449,04 €
▪ Aide à la recherche	85 000,00 €	57 000,00 €	▪ Dons manuels non affectés	40 294,00 €	34 245,00 €
▪ Aide aux malades	44 000,00 €	67 600,00 €	▪ Dons manuels affectés		
▪ Aides sociales aux malades	2 928,00 €	3 800,00 €	▪ Legs		
▪ Prévention information	0,00 €	0,00 €	▪ Dons d'entreprises et collectivités	25 330,96 €	25 535,04 €
Frais Recherche de fonds par appel à la générosité du public	31 426,84 €	3 191,91 €	▪ Manifestations	26 923,42 €	6 669,00 €
Cotisation Fédération des GEFLUC	2 023,39 €	1 819,41 €	Subvention Développement	58 889,35 €	63 942,43 €
Frais de Fonctionnement	6 359,13 €	8 390,68 €	Produits Financiers	1 580,25 €	997,13 €
Frais de Développement	12 819,88 €	10 142,92 €	Ressources non Utilisées	9 722,10 €	9 054,53 €
			Prélèvement sur Réserves	21 817,16 €	11 501,79 €
TOTAL DE L'EMPLOI DES FONDS	184 557,24 €	151 944,92 €	TOTAL DES RESSOURCES	184 557,24 €	151 944,92 €



(*) Y-compris actions sociales

(**) = Frais liés à l'organisation de manifestations et de communication vers les donateurs

BILAN SIMPLIFIÉ - Exercice du 1er Janvier au 31 Décembre 2017

ACTIF	2 017	2 016	PASSIF	2 017	2 016
Immobilisations	660,00 €	660,00 €	Fonds Propres	82 002,21 €	93 504,00 €
Valeurs Mobilières de Placement et Disponibilités	214 083,06 €	211 710,08 €	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-21 817,16 €	-11 501,79 €
Créances et Charges constatées d'avance			Engagements (Reste à verser)	154 558,01 €	130 367,87 €
			Dettes à Court Terme		
TOTAL ACTIF	214 743,06 €	212 370,08 €	TOTAL PASSIF	214 743,06 €	212 370,08 €

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) établi selon le règlement n° 2008-12 du Comité de la réglementation comptable est disponible auprès de notre siège. Vous pouvez le retrouver en téléchargement sur notre site internet : <https://www.gefluc-grenoble.fr/>, tout comme le présent document, ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes.

Trésorier : Claude Veyron / Commissaire aux comptes de la société KPMG : Guy Valdenaire

Les données financières sont issues des comptes approuvés par l'Assemblée générale du 22 mars 2018.

Les dons faits au GEFLUC permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt :

- De 60% pour les entreprises, pris dans la limite de 5 pour 1000 du CA HT. Au-delà de 5 pour 1000 ou en cas d'exercice déficitaire, report possible sur les 5 exercices suivants. (Article 238 bis du code général des impôts).

- De 66% pour les particuliers, dans la limite de 20% du revenu net imposable. Au-delà, report possible sur les 5 années suivantes.